Commission immobilière

Direction de la culture et du développement urbain



À vendre en DDP: Immeuble d'habitation

Avenue de France 86, 1004 Lausanne

Offre exclusivement réservée aux maîtres d'ouvrages d'utilité publique membres de l'ARMOUP ou à des sociétés immobilières propriétés de la ville de Lausanne Logements à loyers abordables (LLA)

1. Contexte

Informations générales

- Dans le cadre de sa politique du logement et de l'habitat et conformément à la LPPPL, la Ville de Lausanne a exercé son droit de préemption sur dix immeubles. Ceux-ci sont destinés à des logements d'utilité publique (LUP) et plus précisément à des logements à loyers abordables (LLA) devant répondre aux critères de taille et de prix tels que fixés dans la loi.
- Tous les logements seront reconnus d'utilité publique au moment de la cession en DDP et les surfaces commerciales seront libres du contrôle des loyers.

Destinataires de l'appel d'offres

- La Ville souhaite revendre ces immeubles en DDP de manière à pérenniser la dimension d'utilité publique de ces logements, à assurer l'assainissement énergétique des bâtiments et de l'entretien à long terme.
- Dès lors, la présente vente est réservée à des acquéreurs reconnus d'utilité publique et membres de l'ARMOUP ou à des sociétés immobilières propriétés de la Ville de Lausanne.

Assainissement énergétique des bâtiments

 Conformément au Plan climat de la Ville de Lausanne, les bâtiments devront répondre aux objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre. Dans ce cadre, un assainissement énergétique devra être prévu dans les 3 à 5 ans à compter du transfert de propriété.

2. Présentation de l'immeuble

Situation

- L'immeuble se situe situe à l'avenue de France, à hauteur de l'Hôpital de l'Enfance et du Parc de Valency. L'avenue est desservie par une ligne de bus rejoignant le centre-ville.
- Le bâtiment comporte 13 appartements sur cinq niveaux hors-sol (rezsupérieur, 3 étages et combles), plus un sous-sol. Situé en hauteur par rapport à la route, l'entrée s'effectue depuis l'avenue de France via des escaliers en pierre. Les appartements du côté sud disposent de balcons. Le jardin recensé et certifié ICOMOS.

Plan



© Ville de Lausanne - Service du cadastre / Etat de Vaud / swisstopo / Openstreetmap

2. Présentation de l'immeuble

Descriptif

• Bien-fonds n° 37, ECA n° 9381

Type d'immeuble	Habitation
Année de construction	1932
Note au recensement architectural	4
Surface du bien-fonds [m2]	997
• Volume _[m3]	4'250
 Nombre d'étages (rez-sup., 3 étages et combles) 	5
Surface locative SUP [m2]	834
Ascenseur	Non
Nombre de logements	13
Nombre de places de parc	0

Caractéristiques techniques

Rénovations récentes
 Néant

• Production de chaleur Mazout

Fenêtres logements
 PVC, double vitrage

• Fenêtres communs Bois, vitrage simple

• Façades État moyen

• Toiture en pente Tuiles

Travaux réalisés

Néant

3. Photos



Façade sud



Façade nord et entrée



Cage d'escalier



Cage d'escalier



Situation

Jardin côté nord-est

4. Conditions initiales de vente sur DDP

Aspects économiques

Valeur de l'immeuble	5'750'000.00
Valeur du terrain	1'440'000.00
Prix de vente du DDP	4'310'000.00
• Incidence foncière (part de terrain à discuter)	25 %
Rente annuelle du DDP	3 %
Durée du DDP	90 ans
Indemnité équitable à l'échéance du DDP	
Etat locatif actuel	
 Logements, CHF 256.00/m² 	213'516.00
• Total	213'516.00

Travaux à prévoir

- Rénovation du bâtiment, assainissement énergétique de l'enveloppe du bâtiment.
- Dépôt d'une demande d'autorisation de construire dans les trois à cinq ans après le transfert de propriété

5. Appel à investisseurs

Critères d'attribution

- Les maîtres d'ouvrage reconnus d'utilité publique et membres de l'ARMOUP, ainsi que les sociétés immobilières propriétés de la Ville de Lausanne, peuvent faire acte de candidature pour l'achat d'un ou plusieurs immeubles mis en vente en DDP et ceci d'ici au 24 février 2023.
- La priorité sera donnée à des maîtres d'ouvrage d'utilité publique déjà actifs dans la région lausannoise.
- Un délai d'étude de trois mois sera ensuite octroyé à chacun pour présenter une étude de faisabilité concernant l'assainissement énergétique du bâtiment et les conditions économiques de la proposition d'acquisition.
- Les offres devront prévoir le dépôt d'une demande d'autorisation de construire dans un délai de 3 à 5 ans.
- Les futurs acquéreurs devront s'engager à conserver les locataires et maintenir les baux au moment du changement de propriété.
- Le maintien en place des locataires lors des travaux d'assainissement des bâtiments devra également être privilégié. À défaut, des solutions de relogement temporaires devront être prévues.

Calendrier

 Février 2023 	Dépôt des dossiers de candidature
 Mars 2023 	Visite des immeubles avec les candidats retenus
 Mars 2023 	Envoi des dossiers aux acquéreurs intéressés
• Juin 2023	Dépôt des dossiers de candidature complets
 Juillet 2023 	Choix des Maîtres d'Ouvrage retenus

• Décembre 2023 Attribution finale des immeubles et vente des DDP

6. Contact

- Rolf Eberhard Délégué à la Commission immobilière
- T +41 21 315 44 17
- rolf.eberhard@lausanne.ch